

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° 143/2021

OBJET: Rue du Crest – chemin des Voyageurs
Règlementation de la circulation et du stationnement
Mise en place d'un échafaudage

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande d'origine de la société SARL UCAR en date du 16 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être installé un échafaudage pour effectuer des travaux sur les façades du bâtiment de la SCI les grandes terres ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites d'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 29 novembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021, la chaussée sera rétrécie au niveau du 19 rue du Crest et du 1 chemin des Voyageurs.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisations existants, contre les façades, devront restés visibles pendant toute la durée des travaux et remis en place en fin de chantier.

ARTICLE 3 : La circulation sera régulée par panneaux ou manuellement.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur le Responsable de la société SARL UCAR, 61 route de Chavanne, 42400 SAINT-CHAMOND.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 23 novembre 2021

Le Maire : Bernard ROMIER

